

Discours de Léopold Beaulieu

Conseil confédéral de la CSN

Le 16 mars 2016 à Montréal

Merci à la CSN.

Je me suis toujours senti privilégié de pouvoir œuvrer au comité exécutif de la CSN, avec des hommes et des femmes de haut calibre, ainsi qu'avec de précieux collaborateurs et collaboratrices à qui je veux réitérer mes remerciements sincères, de même qu'aux membres du conseil confédéral que j'ai eu l'occasion de côtoyer.

En arrivant à mon poste en 1976, j'avais en tête quelques objectifs.

D'abord, je voulais apprendre vite. Je voulais aussi que la responsabilité des finances rejoigne et soit toujours placée au service de toutes les dimensions de l'engagement syndical, tant local que régional, sectoriel, national et international. Que les finances syndicales traduisent et servent nos choix syndicaux, jamais le contraire et j'y ai consacré le meilleur de moi-même.

- Récupération de la propriété des édifices où nous étions logés (1001 St-Denis à Montréal et 155 boul. Charest à Québec)
- Création du Service de vérification
- Informatisation de la comptabilité et des opérations
- Passage du per capita au pourcentage à .72%
- Création de la réserve de prestations accumulées
- Création du fonds de soutien extraordinaire

- Réorganisation de la péréquation aux fédérations
- Création du Comité interfédérations secteur privé (CISP)
- Création du service confédéral des grèves
- Création du service confédéral de l'organisation
- Création du contentieux élargi
- Création du service de la condition féminine
- Coordination des services régionaux
- Construction du 1601, De Lorimier
- Regroupement des conseils centraux

J'ai toujours cru qu'il faut être attentif à préserver toute la capacité d'intervention de la confédération, à l'interne, vis-à-vis des employeurs, dans la société en général tout comme sur la scène publique.

Il y a des conditions à cela.

Vous avez su demeurer intransigeants sur ce qui fait l'originalité de ce mouvement, sur ce qui le caractérise, sur ce qui le distingue des autres organisations syndicales. Il y a une richesse acquise dans cette originalité qui s'exprime tant aux plans de ses structures qu'à celui de ses orientations. La CSN est une innovation en terre nord-américaine. Nous avons contribué à développer un type de syndicalisme qui met résolument le cap sur l'autonomie assumée comme un élément d'une solidarité à construire au quotidien. C'est « le pari de la liberté » pour reprendre une expression de Pierre Vadeboncoeur. C'est choisir de miser sur ce qu'il y a de meilleur dans l'être humain pour construire ce mouvement.

Vous avez su résister farouchement aux pressions qui vont dans le sens d'un affaiblissement de cet instrument qui a été forgé avec patience par tous ceux et celles qui nous ont précédés. La capacité d'intervention confédérale, sa crédibilité à l'interne comme à l'externe, reposent en grande partie sur les moyens qu'elle peut rapidement mettre en place pour atteindre un objectif déterminé. Cela doit être préservé.

C'est de ce savant assemblage des lieux de décision que la CSN tire toute sa richesse. C'est dans cette mise en commun de ressources extraordinaires que la CSN puise son incroyable capacité de rebondissement, qui a su s'exprimer de bien des façons et à bien des époques. Je rappelle pour mémoire la campagne de \$6 millions, alors que sur une base volontaire, en quelques mois, nos syndicats affiliés ont versé \$6 213 000 dans le FDP pour le renflouer, au moment où nous devions soutenir plusieurs grèves difficiles, dont celle des travailleurs forestiers. Je rappelle aussi l'immense effort consenti par des milliers de militantes et de militants, au moment de l'Opération Retenue Plus, qui a permis à nos syndicats de la FSSS frappés par la loi 160 de continuer d'assumer leurs responsabilités syndicales. La loi 160 suspendait la perception des cotisations syndicales à la source. Nous avons fait deux choses. Nous avons produit l'instrumentation pour percevoir manuellement les cotisations syndicales et nous avons pris des arrangements avec la Fédération des caisses d'économie pour que la déduction à la source prévue en faveur des caisses d'économie dans les conventions collectives puisse être utilisée. Le salaire déduit devenait de

l'épargne avant d'être ensuite converti en cotisation syndicale versée aux syndicats.

Une grande partie des problèmes socioéconomiques résultent du mode de propriété qui procède de la séparation et de la domination du capital sur le travail. Les sociétés qui s'en sortent le mieux et où l'écart entre les riches et les pauvres est moins grand sont celles dont l'économie est plurielle, c'est-à-dire avec non seulement des entreprises à capital-actions, mais aussi d'importantes sociétés d'État, une présence d'entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles, OBNL) et où le taux de syndicalisation est élevé. Particulièrement dans la période actuelle, l'importance pour l'intérêt public du rôle de l'État non seulement en matière de législation et de réglementation mais aussi compte tenu du vieillissement de la population, et des enjeux posés en matière de services sociaux et de santé ainsi qu'en matière d'éducation, une fiscalité suffisante est essentielle y compris afin d'impulser du développement économique là où le capital ne va pas naturellement.

Sur le terrain politique, il faut se méfier des mouvements qui préconisent des baisses substantielles d'impôt et de taxes. On sait que les conséquences de tels programmes accentuent les écarts et que ce sont les moins bien nantis qui se retrouvent pénalisés. Cela vaut aussi, selon moi, à l'intérieur de la CSN.

Le syndicalisme, à mes yeux, conserve donc aujourd'hui toute sa pertinence et son caractère irremplaçable pour contribuer à contrer l'arbitraire et la

domination exercée par le capital sur le social et les pressions sur le politique. Bien sûr, on assiste à plusieurs changements : mutations, transformations, réorganisations, reconfigurations, et que sais-je encore ! Si les mots changent, les essentiels demeurent. Les responsabilités syndicales faites de représentations, de négociations dans des lieux toujours multipliés, sur des sujets souvent nouveaux, demeurent. C'est dans cette perspective que j'ai été associé dans la mise en place d'une série d'initiatives et d'institutions qui à partir de leur distinction, de leur nature différente, contribuent à leur manière à des aspirations de démocratisation aussi portées par l'action syndicale.

J'ai fait du syndicalisme étudiant. J'ai, par la suite, obtenu mon premier emploi régulier à la Mutuelle SSQ, cette importante société d'assurances collectives, démarrée avec la collaboration des organisations syndicales en 1946. J'ai souhaité y travailler parce que c'était une mutuelle à caractère coopératif dont les salariés étaient syndiqués à la CSN. J'y ai fait mes premiers pas dans le syndicalisme. C'était en 1968. J'ai milité au Conseil central de Québec et à la Fédération du commerce dont j'ai été vice-président.

La CSN est un terreau fertile pour réfléchir et pour agir sur les questions d'économie, d'emploi et de démocratie. J'ai eu la possibilité d'y développer, dans le cadre de mon engagement syndical, des institutions placées au service du « monde ordinaire ».

D'abord, la Caisse d'économie des travailleurs réunis, devenu la Caisse d'économie solidaire. J'ai démarré ce projet avec André Laurin, directeur du service de la consommation et des coopératives à la CSN. André avait été à l'origine du développement des ACEF et avait beaucoup travaillé à la mise en place de l'aide juridique. Nous voulions faire une caisse placée au service non seulement des membres individuels à partir des lieux de travail, mais aussi de pouvoir accompagner et financer des projets collectifs sous forme de coopératives, de mutuelles ou d'OBNL.

Nous étions allés en France ensemble. Nous avons été reçus par la Caisse centrale de crédit coopératif. Nous avons eu connaissance de l'existence de la coopérative de Mondragon, au pays basque. Nous avons visité la Confédération générale des SCOP, les sociétés coopératives ouvrières de production, ainsi que certaines coopératives dont la Verrerie ouvrière d'Albi, fondée par Jean Jaurès, un parlementaire socialiste assassiné. Nous étions ici en pleine mouvance des années 70, de l'émergence du mouvement communautaire, avec la préoccupation d'apporter des réponses citoyennes dans le développement de nouvelles organisations.

Rappelons-nous le deuxième front écrit en 1968, puis le document « Ne comptons que sur nos propres moyens » en 1971 et les congrès de 1976 et 1977 alors qu'on parlait d'accréditation syndicale multipatronale et d'associations de salariés non accréditées.

Le congrès spécial de la CSN, en 1985, a ensuite marqué une étape dans la manière d'aborder les questions économiques. Clément Guimond, alors

coordonnateur de la Caisse d'économie, et moi-même, en tant que membre de l'exécutif de la CSN, avons produit un rapport sur les pouvoirs populaires. On y réaffirmait l'importance de regrouper l'épargne des travailleuses et des travailleurs et de la canaliser vers des projets socialement utiles et créateurs d'emplois.

C'est dans la foulée de ce congrès que nous avons démarré, en 1987, Bâtirente, afin de permettre aux membres des syndicats affiliés à la CSN de pouvoir se constituer des régimes collectifs de retraite, et MCE Conseils, un groupe de consultation mis sur pied à l'époque afin de procéder, à la demande des syndicats, à l'analyse financière des entreprises afin d'en connaître la situation véritable et ce, dans la perspective d'y maintenir les emplois ainsi que d'accompagner des projets de création de coopératives de production ou de travail.

Ce type d'intervention ne faisait pas l'unanimité. Certains soutenaient que les syndicats ne doivent pas se mêler des questions d'argent.

D'autres prétendaient qu'il s'agissait d'une distraction par rapport à l'enjeu fondamental qu'était l'organisation politique des travailleurs.

La vision qui rassemblait davantage, qui détermine la CSN et que je partage, c'est que la protection des libertés citoyennes passe par la démocratisation de l'économie et la démocratisation des lieux de travail. On parle ici d'une responsabilité syndicale élargie qui rompt avec le rapport d'extériorité à l'entreprise. Il s'agit d'une représentation de l'intérêt des salariés qui va aussi plus loin que celle en entreprise.

Et bien qu'elles soient nées de l'initiative syndicale et qu'elles s'inspirent de valeurs communes, les institutions de développement économique créées à l'initiative de la CSN sont indépendantes, avec une présence de la CSN à leur CA, elles fonctionnent de manière autonome. C'est aussi ça la manière CSN...D'ailleurs, je vous invite à lire une citation de Jacques Létourneau à ce sujet à la page 27 du livre « Donner du sens à l'argent, les 20 ans de Fondation ».

La mise sur pied de Fondation procède en effet de ces convictions et de cette volonté d'élargir un réseau d'institutions indépendantes et complémentaires visant à répondre à des besoins non satisfaits, non seulement pour les travailleuses et les travailleurs, mais aussi pour la population en général.

Le projet de Fondation a mûri pendant 10 ans après le congrès de 1985. En 1987 paraissait aussi le Rapport Brundtland. Ce fut pour moi la confirmation d'une intuition : celle de la nécessaire conjugaison de l'économie et de la finance avec le social, la culture et l'environnement. Celle aussi de cette nécessaire reddition de comptes auprès des parties prenantes de l'entreprise, tant externes qu'internes. Les salariés et leur syndicat lorsqu'il y en a un, sont des parties prenantes de l'entreprise qui les emploie. Et cela représente un pas de franchi à l'égard de la reconnaissance de la place des salariés, ce qui constitue, rappelons-nous, une part importante de la raison d'être d'un syndicat.

Par rapport à ces intuitions de départ, Fondation répond à ce que l'on avait dit vouloir faire : aider le monde ordinaire à épargner pour la retraite, tant sur une base individuelle que collective, financer la PME québécoise, y compris des entreprises d'économie sociale, pour le maintien et la création d'emplois, et ce, dans une perspective de développement durable. Voilà ce que nous faisons à Fondation, fort d'une vision claire et d'une volonté commune à nos parties prenantes d'atteindre les objectifs fixés.

Fondation CSN

Recueillant une épargne retraite avantageuse servant au maintien et au développement de l'emploi, Fondation est un fonds généraliste qui accompagne depuis ses débuts les entreprises dans la prise en compte des enjeux liés au développement durable. Le Fonds s'impose les plus hautes exigences en la matière. Il produit depuis dix ans des rapports de développement durable et est la première institution financière en Amérique du Nord à s'être conformée aux plus hautes exigences des plus récentes lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), organisme de référence mondial en développement durable. Fondation s'impose une triple reddition de comptes soit : économique et financière, sociale et environnementale auprès de ses parties prenantes externes et internes.

Fondation soutient la décarbonisation de l'économie en prônant une approche structurante. Il contribue au développement d'une économie plus verte et encourage des solutions pour une plus grande efficacité énergétique. Il s'assure de participer à l'amélioration de l'équité sociale

dans l'économie du Québec en étant notamment un partenaire de choix pour les entreprises d'économie sociale (OBNL, coopératives, mutuelles).

J'ai toujours cru à l'importance de développer des passerelles entre les universités, les entreprises et les groupes sociaux.

Face à des enjeux tels que la sécurité alimentaire, l'accroissement des inégalités, la création d'emplois et les libertés citoyennes, s'occuper de la responsabilité sociétale de l'entreprise, en ce début de 21^e siècle, c'est agir dans un contexte tout à fait particulier : celui d'un monde confronté à une crise écologique majeure qui induit un autre rapport au temps et à l'espace. Composer avec les nouvelles problématiques économiques et sociales que cette crise amène, implique, plus que jamais, une interdisciplinarité ouverte sur une formation citoyenne, entrepreneuriale et managériale renouvelée.

C'est aussi dans cette optique que Fondation a mis sur pied une deuxième génération d'institutions – Filaction, Neuvaction, Plandaction, Viaction –, et qu'il a collaboré à la création de la Caisse d'économie Le Chaînon-Honoré-Mercier et de Développement solidaire international.

Bien sûr, que je suis touché par le témoignage que vous me rendez aujourd'hui, mais il n'a de sens pour moi que dans la mesure où il rejaillit sur celles et ceux avec qui j'ai eu le privilège de travailler, depuis plus de 45 ans, à construire de nouveaux espaces de démocratisation de l'économie. Vous ne le savez peut-être pas, mais je continue à payer ma cotisation syndicale au syndicat des employés de la Caisse d'économie solidaire, même si mon congé sans solde est terminé depuis longtemps.

Tout seul, on peut faire beaucoup moins. Vous le savez, c'est ensemble qu'on peut faire avancer les choses. C'est pourquoi, je voudrais remercier tous ceux et celles qui ont porté le projet de Fondation depuis 20 ans :

- Les personnes qui se sont succédées à la présidence du conseil d'administration : Gérald Larose, Marc Laviolette, Claudette Carbonneau, Louis Roy ainsi que le président actuel, Jacques Létourneau.
- Les administrateurs et les administratrices ainsi que les membres des comités venus de divers horizons;
- Les militantes et les militants dans les milieux de travail;
- Les 130 000 actionnaires qui nous font confiance, à qui nous rendons disponible une épargne retraite individuelle ou collective, avantageuse et créatrice d'emplois;
- Les cadres et salariés qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, au jour le jour, pour faire progresser Fondation et l'ancrer toujours davantage dans sa mission ;
- La CSN, les partenaires dans les organismes et institutions, au Québec et ailleurs dans le monde, qui œuvrent à un développement fructueux et pérenne, à un développement durable.

Depuis plus de 45 ans, j'ai le privilège de pouvoir contribuer au sein d'organisations qui agissent pour démocratiser les lieux de travail, reconnecter la finance à l'économie réelle, servir l'intérêt général. Quand on a quelques convictions, contribuer à quelque chose de plus grand que

soi, c'est fondamental. On apprend énormément et on reçoit énormément en donnant.

Cop 21 a fait ressortir un consensus majeur concernant l'urgence d'agir. L'humanité arrive à une croisée des chemins. Dans la vie personnelle et professionnelle de chacune et de chacun, il y a désormais un enjeu de citoyenneté que l'on ne peut pas perdre de vue.

Fondation résulte d'une réflexion globale sur les liens entre l'économie, la société et l'environnement. Au niveau des entreprises, une triple reddition de comptes auprès de leurs parties prenantes interne et externe, doit être fortement encouragée. Le mode de propriété, le rapport au travail, le développement personnel et l'enrichissement collectif, une gouvernance, une structure organisationnelle, un mode de fonctionnement et de rémunération qui en découle demeurent fondamentaux.

Dans le contexte actuel, le développement à partir des municipalités et des villes comporte des opportunités pour le développement économique local, les technologies propres, l'innovation et l'assainissement des sols, la réduction des gaz à effet de serre, la récupération et le recyclage, le numérique qu'il faut pouvoir développer à l'abri des conséquences actuelles sur la démocratie et sur la protection de la vie privée des personnes et des organisations. Des opportunités apparaissent en faveur d'une relève planifiée des entreprises et il peut y avoir là des occasions de faire évoluer le mode de propriété.

Il faut espérer que nous arriverons à trouver des solutions aux problèmes qui se posent en termes de changements climatiques, de droits humains et sociaux, d'élargissement des écarts entre les riches et les pauvres, d'exclusion, de ressources énergétiques et alimentaires. Fondation, à sa manière, s'y emploie.

Merci de m'autoriser à poursuivre avec vous.

Merci à Fondation.

Merci à la CSN.